

Commision de suivi de site

Dépôt Pétrolier de Haute Savoie – Annecy

Réunion de la CSS le 14 septembre 2017 à la Mairie d'Annecy

Liste des participants

Les membres du collège des « administrations »

M. Guillaume DOUHERET
Secrétaire Général de la Préfecture de Haute Savoie

Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Chef de l'Unité Interdépartementale des Deux Savoie
Mme Isabelle CARBONNIER, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Inspecteur des Installations Classées

M. Philippe LEGRET, DDT Haute-Savoie
Chef du Service Aménagement Risques (SAR)

Cdt Marc SCHMIDLIN, SDIS74, chef du CSP d'Annecy
Cdt David PEYRON, SDIS74, Prévision, Groupe du Bassin Annécien

M. Romain COSTIL – SIDPC
Mme Thérèse DOMINGUEZ - SIDPC

Les membres du collège des « collectivités territoriales »

M. Thierry BILLET – Adjoint au Maire d'Annecy
M. Didier LYARD – Mairie d'Annecy – Chef du Service Hygiène ERP

M. Jean-Christophe BORTOLATO – Communauté d'Agglomération d'Annecy – Directeur Général
Adjoint des Services

Les membres du collège des « exploitants »

M. Alexandre BOURIGAULT – DPHS – Chef d'établissement
Mme Kheira HAZI – DPHS – Coordinatrice HSE
M. Francis MERCIER – SIBRA ANNECY
M. VASLON – SPMR – Chef de Région

Les membres du collège des « riverains »

Jean-Luc JUGANT – FRAPNA - Administrateur

Les membres du collège des « salariés »

Excusés

Compte rendu de la réunion

La séance est ouverte par M DOUHERET, Secrétaire Général de la Préfecture de Haute Savoie.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- *Approbation du compte-rendu de la dernière réunion*
 - *Bilan annuel du DPHS*
 - *Bilan de l'exercice du 17 avril 2017*
 - *Actualisation des membres de la CSS du fait de la nouvelle commune d'Annecy*
 - *Point sur les mesures foncières du PPRT*
 - *Point sur les travaux prescrits par le PPRT – Accompagnement des riverains*
 - *Questions diverses*
-

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Bilan annuel du DPHS

M. BOURIGAULT, chef de l'établissement depuis mars 2017, présente :

- Les chiffres de l'activité 2016 : peu d'évolution
 - Capacité de stockage
 - Sorties annuelles
 - Nombre moyen de camions par jour
 - Effectif du dépôt
- Le SGS et les actions de formation :
 - Action de formation à la sécurité : intervention sur feu réel, mise en œuvre du POI, risques liés aux travaux, SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) et habilitation électrique
 - Actions à destination des entreprises extérieures :
 - Deux réunions avec les transporteurs
 - Accueil systématique des entreprises extérieures
 - Recyclage des agents de surveillance
- Les contrôles et vérifications :
 - Des mesures de maîtrise des risques :
Le programme annuel a été réalisé en totalité ; il représente 4800 contrôles, avec une fréquence hebdomadaire à annuelle.
 - Les inspections et audits des tiers : DREAL, consultants.
- Les exercices :
 - En interne (POI),
 - Avec le SDIS (exercice cadres et visite de site),
 - Contrôles inopinés du personnel d'astreinte
 - Contrôles inopinés des agents de surveillance.

- Les incidents survenus en 2016 : 3 événements de niveau 1 et un événement de niveau 2 sont survenus sur le site :
 - Niveau 1 :
 - Un accident de trajet
 - Une perte d'émulseur consécutive à l'oubli de fermeture d'une vanne de purge du réseau de prémélange
 - N'a pas conduit à dégrader les conditions de sécurité du site : malgré la perte (minime) d'émulseur, le site a conservé des réserves suffisantes pour assurer l'intervention en cas de sinistre
 - Blessure lors de la manipulation d'une plaque d'égout
 - Niveau 2
 - Panne de la détection de vapeurs d'hydrocarbures au poste de chargement camions – Réparation et mise en service
- Les travaux engagés en matière de prévention des risques :
 - Au niveau de la défense incendie :
 - Mise en place de couronnes incendie sur les réservoirs, en cours et échéance 2018 pour être autonome.
 - Opérations décennales sur les réservoirs C, N, O
 - Inspection quinquennale du réservoir I
 - Contrôle quinquennal des toits flottants I, J, K, L
 - Remplacement du portail d'accès
 - Réfection de l'étanchéité et du merlon de la cuvette 3
 - Mise en place de 2 piézomètres supplémentaires et révision de l'étude d'interprétation des milieux
 - Les travaux programmés pour 2017 en matière de prévention des risques :
 - Défense incendie :
 - Poursuite de la mise en place de couronnes incendie sur les réservoirs
 - Mise en conformité des cuves d'additifs
 - Opération décennale des réservoirs A et B
 - Inspections et contrôles réglementaires,

SID-PC

M. COSTIL rend compte de l'exercice PPI qui s'est déroulé le 12 avril 2017 à partir de 21 heures, dont les objectifs étaient :

- Tester les modalités d'alerte des acteurs, des populations et des communes
- Tester la chaîne de commandement

Il présente ensuite le scénario retenu pour supporter l'exercice, les organismes qui ont participé à l'exercice, et détaille ensuite, pour chacun des objectifs, les points positifs et les axes d'amélioration.

En conclusion, tout le monde s'accorde sur le très bon déroulement de l'exercice, bien dimensionné et formateur.

L'exercice a révélé la nécessité de disposer d'informations relatives aux effets toxiques possibles des fumées d'incendie, susceptibles de concerter des zones éloignées, qui ne sont pas dans l'emprise actuelle du PPI.

Mme JORSIN-CHAZEAU informe la commission que l'Inspection des Installations Classées va demander à DPHS d'intégrer cette demande à l'occasion de la mise à jour quinquennale de l'étude des dangers, programmée pour fin 2019.

La DREAL confirme que la modélisation de la toxicité des fumées d'incendie va s'étendre dans les années à venir et est d'ores et déjà intégrée par des dépôts pétroliers en exploitation.

M. DOUHERET estime souhaitable de disposer plus rapidement d'éléments préliminaires pertinents afin d'ajuster le dimensionnement du PPI et d'envisager l'information des populations potentiellement nouvellement concernées.

Mme HAZI fait part des difficultés inhérentes à ce type d'études, et propose de travailler en deux temps :

- Élaboration d'une méthodologie et validation par l'Inspection des Installations Classées
- Réalisation de l'étude

Il est précisé que le document de référence en la matière est l'Oméga 16 (Toxicité et dispersion des fumées d'incendie - Phénoménologie et modélisation des effets) de l'INERIS auquel DPHS doit se référer.

Il est convenu que Mme JORSIN-CHAZEAU informera DPHS des pratiques appliquées au niveau national comme base de travail ; DPHS proposera une méthodologie, des délais de réalisation et, si possible, une première ébauche de résultats. Les premiers éléments sont attendus rapidement, dans un délai de 6 mois, afin d'en disposer au moment de la campagne d'information des populations de 2018.

DREAL

Mme CARBONNIER présente :

- Le rappel du fonctionnement de la CSS
Installée par un arrêté de 2014 et première séance en juin 2014
Il reste à désigner pour le bureau un représentant des riverains
- Les modifications apportées à la composition de la commission :
Du fait de la fusion des communes de Seynod et Annecy, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la nouvelle commune, l'un étant originaire de Seynod, l'autre d'Annecy
Par ailleurs, l'arrêté modificatif utilisera, autant que possible, des termes génériques pour désigner les membres de la commission plutôt que des désignations nominatives.
- Point PPRT :
 - Les mesures foncières sont en cours de finalisation. Le montant dépensé pour l'indemnisation des propriétaires et la mise en sécurité des biens concernés est moins élevé que les fonds consignés sur la caisse des dépôts. Les sommes résiduelles sont à restituer aux contributeurs au prorata de leur engagement. Les intérêts sont acquis par la commune d'Annecy, qui a fait l'avance de la totalité des fonds.
 - Les travaux prescrits sur le bâti existant : **logements**
4 logements sont concernés.
Les travaux sont à réaliser avant le 31 décembre 2020.
Les propriétaires bénéficient d'une aide au financement des travaux à hauteur de 90 % des montants engagés (plafonnés) ; la part de l'État se fait par le biais du crédit d'impôt, inscrit chaque année dans la loi de finance.
La DGPR finance à 100 % les dépenses associées à l'accompagnement des propriétaires et au diagnostic de travaux à réaliser, soit au maximum 1 500 € par logement.

Un des logements appartenant à une SCI, il faudra vérifier de quelle manière les statuts de la société la positionnent par rapport aux conditions d'ouverture au droit à l'aide financière.

- Les travaux prescrits sur le bâti existant : **ERP et activités économiques**
Il n'y a plus de prescription de travaux au titre du PPRT. Les exploitants ont cependant des obligations de protection des usagers et salariés par la mise en place de mesures organisationnelles et matérielles.
Les exploitants devront être informés de ces obligations.
Il est convenu que la DDT, en lien avec la mairie d'Annecy, procéde à la mise à jour du recensement des enjeux et la transmette à l'UD DREAL.
- Les mesures d'accompagnement des riverains
Les mesures liées au PPRT pourraient être couplées avec l'opération programmée d'amélioration de l'habitat qui sera prochainement mise en place sur la commune d'Annecy. Une réunion sera prochainement organisée sur ces questions entre les collectivités, l'exploitant et les services de l'État.
La prestation d'accompagnement sera financée par l'État à hauteur de 1 500 euros TTC par logement, comprenant les diagnostics, la définition des travaux à réaliser, la consultation des entreprises, le suivi des travaux, le contrôle et l'attestation de conformité ; elle couvrira également l'aspect financier de l'opération.
- Surveillance des eaux souterraines :
Deux piézomètres PZE4 et PZE5 ont été mis en place. L'étude d'interprétation de l'état des milieux mise à jour a été remise par l'exploitant ; elle est en cours d'instruction.

DPHS a constaté qu'un piézomètre a été détérioré à l'occasion de travaux dans la zone, et demande si d'autres travaux sont programmés afin d'attendre qu'ils soient terminés pour effectuer la réparation. M. BILLET lui conseille de s'adresser au service travaux de la mairie.

- Inspections :
DPHS a fait l'objet de 3 inspections depuis la dernière réunion de la CSS.
- Information des populations
Une campagne régionale d'information des populations sur les risques majeurs est programmée en 2018. Elle est destinée aux populations présentes dans la zone du PPI.

Dans l'éventualité où une réunion publique d'information se tiendrait à l'occasion de cette campagne, M. BILLET souhaite qu'elle se tienne à un horaire où les entreprises, qui représentent la majeure partie des personnes concernées, puissent participer.

Questions diverses

M. BILLET constate que les courriers reçus des riverains de la zone de Vovray depuis plusieurs mois ne concernent pas DPHS, ce qui n'a pas toujours été le cas. Il attribue l'amélioration de l'image du dépôt à la réactivité dont DPHS a fait preuve dans la mise en place de mesures adaptées pour la prévention des nuisances et la surveillance de l'environnement.

La prochaine réunion est envisagée fin 2018 sauf si besoin ou sollicitation d'un membre de la CSS.